



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'APEI des 2 Vallées

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **de tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **l'inclusion dans la cité** au bénéfice des publics et des professionnels de la MAS, du SESSAD et du FAM de l'APEI des 2 Vallées sur la période **de mars à mai 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

4 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI des 2 Vallées accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de la MAS Barbieri, du SESSAD Pièris et du FAM Richard Joly¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ MAS : maison d'accueil spécialisée / SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile / FAM : foyer d'accueil médicalisé

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'APEI des 2 Vallées souhaite expérimenter une MiAA au sein de la MAS Barbieri, du SESSAD Piéris et du FAM Richard Joly.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- permettre l'accès de l'art et la culture à tous les publics accueillis, leurs familles et les professionnels ;
- favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap en milieu ordinaire et notamment au sein de la cité ;
- changer le regard de la cité sur le handicap ;
- favoriser le vivre ensemble ;
- renforcer la dynamique inter-établissements de l'association tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de tout domaine d'expression artistique** dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de l'inclusion dans la cité.**

Cette thématique a été imaginée à partir :

- du désir des personnes accompagnées de pouvoir participer à des actions comme tout un chacun dans la cité ;
- des questions que se posent parfois les familles (« pourquoi ma fille ne peut-elle intégrer le cours de danse ? ») ;
- des retours de professionnels (« certaines personnes peuvent porter des regards moqueurs sur les personnes en situation de handicap » / « comment peut-on encore à notre époque changer de trottoir quand fait face à eux une personne présentant une déficience ? »)

La thématique de l'inclusion est un sujet qui préoccupe en permanence les membres et les professionnels de l'APEI des 2 Vallées.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **9 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et mai 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **11 250 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'APEI des 2 Vallées sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : APEI des 2 Vallées

L'APEI des 2 Vallées - Sud de l'Aisne est née de la fusion de 2 associations œuvrant depuis les années 1960 au service des personnes en situation de handicap mental ou psychique et de leurs familles : les Papillons Blancs de Château-Thierry et Action & Technique de Coyolles.

Cette association de parents et d'amis de personnes en situation de handicap mental ou psychique a été créée le 9 mars 2013 affiliée au réseau UNAPEI². Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif. Elle accompagne des enfants, des jeunes et des adultes en situation de handicap mental ou psychique vers l'autonomie et la citoyenneté.

Elle est gérée par gestion un conseil d'administration de 25 membres, un bureau de 8 membres et 6 commissions de travail : Action Familiale, Communication, Culture, Collectes et Dons, Finances, Validation de parcours.

Pour plus d'informations, consultez le site de l'association :

<http://www.apei2vallees.eu/association/qui-sommes-nous.html>

² UNAPEI : union nationale des APEI

Les établissements concernés par le projet :

Pôle Autonomie

La MAS Roger Barbieri, située à route du parc à Coyolles, accueille 14 adultes polyhandicapés vieillissants et dépendants pour sa majeure partie (âgées de 20 à 70 ans, hébergement permanent). 12 professionnels accompagnent ces adultes ou sont en charge de la gestion de la structure.

Le FAM Richard Joly, situé à route du parc à Coyolles, accueille 52 personnes adultes accueillies en hébergement permanent + 2 en accueil temporaire, répartis sur 4 unités de vie dont une TED/TSA, 2 unités polyhandicaps et une unité pour personnes handicapées vieillissantes.

Pôle Enfance

Le SESSAD Pièris, situé au 14 rue Jules Maciet à Château-Thierry, accompagne 13 enfants âgés de 0 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, scolarisés en milieu ordinaire. Les interventions se déroulent sur les différents lieux de vie de l'enfant. 4 professionnels de terrain assurent les accompagnements.

Les professionnels exerçant sont de différentes disciplines : éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, éducateur technique spécialisé, psychologue, psychomotricien, infirmier, aide médico psychologique, médecin, aide-soignant, enseignant, éducateur sportif, agent d'entretien, agent de transport, assistante sociale, secrétaire.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2019 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : rodolphe.hurtaux@apei2vallees.eu et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APEI des 2 Vallées / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 27 novembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Rodolphe HURTAUX, chef de service à l'IME et SESSAD de Château-Thierry, référent opérationnel pour le pôle Enfance et le pôle Autonomie, **coordinateur général de la MiAA,**
- Elodie SOHM, éducatrice spécialisée au FAM de Coyolles, référente opérationnelle, **coordinatrice générale de la MiAA,**
- Mélanie JASTRZEBSKI, éducatrice spécialisée au SESSAD de Château-Thierry, référente opérationnelle,
- Amandine KADRI, aide- soignante à la MAS de Coyolles, référente opérationnelle,
- *En tant que membres invités, Claire GOUELLEU et Audrey ARDOUIN, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France.*